

- La publication d'un *code des lois et règlements* en vigueur concernant tous les aspects de la vie des personnes handicapées doit être réalisée, avec des commentaires explicatifs simples, ainsi que des traductions en allemand.

- La *réhabilitation voire l'habilitation médicales et professionnelles* des handicapés physiques adultes doivent être repensées et restructurées dans le sens de prestations pouvant se faire de préférence dans le pays ou étant mieux axé sur les besoins du marché du travail luxembourgeois: une association plus efficace des milieux économiques et socio-professionnels du pays devrait être recherchée. L'éducation permanente des adultes devra se greffer sur ce système.

- *L'institutionnalisation de la décharge familiale:* Il doit être envisagé de procéder à une série de mesures, autres que financières ou fiscales, destinées à aider concrètement les familles des personnes handicapées dans leur vie quotidienne avec ceux-ci, et à constituer les éléments principaux de ce qu'il est convenu d'appeler la décharge familiale (family relief), à savoir:

* octroi de congés supplémentaires aux parents qui travaillent afin de leur permettre de mieux répondre aux besoins éducatifs et thérapeutiques de leurs enfants handicapés

* création de foyers d'accueil temporaires et passagers en cas de maladie grave de la mère p.ex.

* institutionnalisation de séjours de vacances, de cures d'air et d'activités sportives réguliers

* installation de clubs de loisirs mixtes entre handicapés et non-handicapés éventuellement annexés à des centres de jour existants

* organisation de l'entraide parentale et interfamiliale